

SRADDET

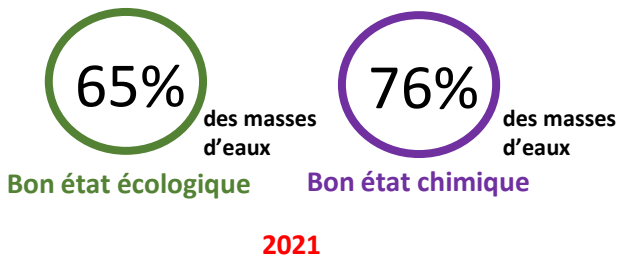
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



Les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) renforcent la place de la région dans la **planification territoriale** et jouent un rôle stratégique. Ce document de planification porte sur de nombreux sujets, dont la protection et la restauration de la biodiversité. Il se substitue à de nombreux schémas sectoriels, dont le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Des objectifs sur la qualité des eaux

Région Centre-Val de Loire



Région Pays de la Loire



*PPC = Périmètre de protection de captage

Orientations stratégiques des SRADDET

- Préservation des écosystèmes aquatiques, des cours d'eaux
- Qualité de l'eau (pollution agricole et captages d'eau potable)
- Prélèvements d'eau
- Risque inondation
- Connaissance et information sur l'eau

Avec les PNR :

- Intégration des continuités écologiques dans la charte
- Restauration et préservation des continuités écologiques et des sites Natura 2000

- Trame verte et bleue (TVB)
 - Identification des éléments TVB
 - Préservation et restauration milieux naturels dont les éléments TVB
- Qualité de l'eau
- Disponibilité de la ressource en eau
- Gestion du risque inondation
- Préservation des zones humides

Rôle potentiel du Parc :

La charte du Parc doit **prendre en compte** la stratégie régionale définie dans les SRADDET. Ainsi, elle doit être aussi ambitieuse voir plus ambitieuse et doit donc permettre de **contribuer à la réalisation des objectifs** des SRADDET.